



RASSEMBLEMENT POUR LES LIBERTÉS

SAMEDI 30 JANVIER A 10h00

PLACE DES DROITS DE L'HOMME

ÉVRY

Le Collectif Plus Jamais de l'Essonne (PJC91) appelle à un rassemblement **le samedi 30 janvier 2021 à 10 heures Place des droits de l'homme à Evry.**

Avec la Coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale, le Collectif PJC91 exige le retrait des **articles 21, 22 et 24 de la proposition de loi dite « Sécurité globale »**, le retrait du **Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO)** et de toute **autre disposition élargissant la surveillance de masse ou faisant reculer le droit à l'information.**

La proposition de loi dite « Sécurité globale » a été votée par l'Assemblée nationale et poursuit son cheminement parlementaire au Sénat. L'annonce par le gouvernement de la réécriture du texte par une commission indépendante a fait long feu : elle était contraire au principe de séparation des pouvoirs. Une commission sénatoriale a jeté le trouble sur le devenir de l'article 24 : certains sénateurs prônent sa réécriture pour éviter qu'elle soit "recyclée" dans l'article 18 dans le projet de loi Séparatisme, tandis que d'autres réclament sa suppression pure et simple car contraire aux principes républicains et démocratiques.

Aucune annonce parlementaire n'a été faite à propos des articles 21 et 22 concernant la surveillance généralisée par drone et par caméra piéton, ni sur le Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO). Quant au « Beauvau de la Sécurité », dont le lancement est annoncé pour le 25 janvier, il apparaît de plus en plus comme : **une chambre d'enregistrement des demandes des syndicats de police les plus droitiers et non un lieu de réflexion sur ce que devrait être un corps de gardien de la Paix.**

Collectif plus jamais ça 91

Syndicats

CGT 91
FSU 91
Solidaires 91
Syndicats des Avocats de France Essonne

Associations

Attac 91
Ligue des Droits de l'Homme 91
Comité de Défense des Hôpitaux Nord Essonne
ASTI de Bures, d'Orsay, des Ulis
Greenpeace Essonne
Les amis de la Terre Essonne
Utopia Essonne
Aggl'eau CPS

Collectifs

Urgence Saclay
Assemblées écologiques et sociales
Gilets Jaunes du 91

L'article 21 autorisera la transmission en temps réel des vidéos enregistrées par les caméras individuelles de chaque brigade de police et de gendarmerie, ouvrant la voie à la vidéosurveillance automatisée et particulièrement à la reconnaissance faciale généralisée (pour rappel, en 2019, sans même disposer de ces futures vidéos transmises en temps réels, la police a déjà réalisé 375 000 opérations de reconnaissance faciale). La Défenseure des droits considère elle-aussi qu'une telle transmission porterait « une atteinte disproportionnée au droit à la vie privée ».

L'article 22 autorisera la surveillance de masse de nos rues par drones, ce qui n'augmentera pas la protection de la population mais servira surtout à renforcer des stratégies violentes du maintien de l'ordre, visant notamment à épuiser et dissuader les manifestants d'exercer leur liberté fondamentale d'exprimer leurs opinions politiques. Pour la Défenseure des droits, cette surveillance « ne présente pas les garanties suffisantes pour préserver la vie privée ».

L'article 24, réponse clientéliste du ministère de l'Intérieur au lobbying de syndicats de police, empêchera la population de diffuser des images de violences policières, et ce dans des conditions si floues et si générales qu'elles conduiront en pratique à empêcher presque toute captation d'images de policiers et de gendarmes, en violation totale de la liberté fondamentale de la population d'être informée des pratiques et dérives des institutions publiques.